

**COMMUNE DE
MONTALBA LE CHATEAU
SEANCE DU 20 MARS 2026**

Date de convocation : 16/03/2026 L'an deux mille vingt-six et le 20 mars à dix-huit heures trente minutes, le Conseil municipal de la commune de Montalba le château, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans la salle du Conseil municipal, sous la présidence de Mme MARTINEZ Marie, Maire.

En exercice : 11
Présents : 11
Votants : 11

Sont présents : Olivier GRIEU, Corinne HENRIC, Djamila HERIECH-BRIKI, Michelle HUMBERT, René MATON, Danielle POMES, Solange RUSSO, Renaud SALA, Alexis SIRE, Maxime SIRE

Absents excusés :

Secrétaire de Séance : Maxime SIRE

Délibération N° 2026/12

Objet: Désignation des délégués de la commune à la Commission Locale d'Évaluation des Charges Transférées (CLECT).

Madame le maire, expose à l'assemblée que conformément au Code Général des Impôts qui prévoit la création d'une commission chargée d'évaluer le montant des charges transférées, la Communauté de Communes Roussillon Conflent, a acté la création de la Commission Locale d'Évaluation des Charges Transférées (CLECT) et défini le nombre de sièges affecté à chaque commune. Montalba-le-Château dispose ainsi d'un siège de titulaire et d'un siège de suppléant.

Compte tenu du changement de mandature en 2026, il appartient au conseil municipal de procéder à nouveau à la désignation de ses représentants au sein de la CLECT, en application de l'article L.2121-33 du CGCT, sachant que ces représentants seront obligatoirement des conseillers municipaux (IV de l'article 1609 nonies C du CGI).

Cette élection doit se dérouler au scrutin secret et à la majorité absolue sauf si le Conseil décide à l'unanimité de voter à main levée.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité, procède à la désignation à main levée et à la majorité absolue d'un délégué titulaire et d'un délégué suppléant pour à la CLECT.

Le résultat de l'élection du délégué titulaire et du délégué suppléant est le suivant :

Candidat : Titulaire : Mme Marie MARTINEZ et Suppléant : Mr Alexis SIRE

1^{er} tour de scrutin :
Nombre de votants : 11
Suffrage exprimé : 11
Majorité absolue : 6

Ont obtenu :
Mme Marie MARTINEZ, 11 voix
Mr Alexis SIRE, 11 voix

Mme Marie MARTINEZ et Mr Alexis SIRE ayant obtenu la majorité absolue des suffrages exprimés au premier tour de scrutin, sont élus respectivement représentants titulaire et suppléant de la commune de Montalba le Château à la CLECT.

Le Maire certifie le caractère exécutoire de cette délibération envoyée en sous-préfecture le : 20/03/2026

AINSI FAIT ET DÉLIBÉRÉ LES JOURS, MOIS ET AN SUSDITS

POUR EXTRAIT CERTIFIÉ CONFORME

- Acte rendu exécutoire après dépôt en Préfecture le :
- Affichage le :
- Insertion au recueil des actes administratifs le (s'il y a lieu) :
- Notification le (s'il y a lieu) :
- Le Maire certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte et informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours contentieux dans les deux mois à compter de sa publication devant le tribunal administratif de Montpellier. Le tribunal administratif peut être saisi par l'application informatique « Télérecours citoyens » accessible par le site internet www.telerecours.fr.
- Durant ce délai de deux mois, un recours gracieux peut être exercé.

Fait et délibéré le 20/03/2026
à Montalba Le Château,

Pour extrait certifié conforme

Le Maire,


Mme Marie MARTINEZ

